

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 13 décembre 2018**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **13 décembre 2018 à 18h00**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **7 décembre 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – M. FELICANI – MME SCHREIBER
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU à M. FELICANI M. VERGANCE à MME SCHREIBER
<i>Frouard</i>	M. BECKER à M. TRANCHINA MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE à M. TROGRIC (Pompey)
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY à MME LEPRUN (Faulx) MME VILLEMIN à M. FALCETTA
<b>Excusés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. DOSE – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	M. KUHN

**N°17 – DA du 13/12/2018**

**Rapporteur : M. MACHADO**

**Dispositif d'aide à l'aménagement d'espaces extérieurs dédiés à la promotion de l'activité physique**

Sur la base d'un diagnostic de l'offre sportive du territoire, la tenue d'Assises du Sport sous la forme d'ateliers en 2015 a permis aux différents participants (représentants des associations sportives, élus,...) de partager des constats, des problématiques communes ainsi que des objectifs à atteindre dans la définition d'une politique sportive partagée.

L'un des axes d'intervention privilégié était la valorisation de sites naturels pour leur offre de santé-bien-être. Plusieurs espaces remarquables du territoire déjà aménagés ou présentant un potentiel propice à la pratique sportive ont été identifiés dans l'étude diagnostique tels que, de manière non limitative, les Pâquis ou la Pelouse à Bouxières-aux-Dames, l'Avant-Garde à Pompey, le plateau des Rays à Frouard.

Afin d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de cet axe d'intervention il est proposé de créer un dispositif d'aide à l'aménagement d'espaces extérieurs dédiés à la promotion de l'activité physique sur le territoire et de valoriser ainsi le développement des pratiques sportives auto organisées.

Une enveloppe spécifique de 40 000 euros sera dédiée à ce dispositif pour l'année 2019. Un appel à projet sera disponible pour les communes sur la base d'un règlement précisant les critères d'éligibilité au dispositif. L'aide au projet sera limitée à 13 000 euros/projet ou ne pourra représenter plus de 50% du montant HT du projet d'aménagement.

La constitution d'une commission d'attribution permettra d'instruire les dossiers avant leur passage en Conseil Communautaire.

Il est proposé au Conseil de Communauté de nommer quatre représentants pour constituer la commission présidée par le vice-Président délégué aux équipements sportifs et à la santé/nutrition et d'approuver le règlement d'aide à l'aménagement d'espaces extérieurs dédiés à la promotion de l'activité physique.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Vu le règlement de financement,
- Après avis favorable de la commission services à la population du 05/12/2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**INSTAURE** le dispositif d'aide à l'aménagement d'espaces extérieurs dédiés à la promotion de l'activité physique à hauteur de 40 000€ maximum.

**APPROUVE** le règlement de financement tel qu'annexé.

**NOMME** les représentants suivant pour siéger à la commission d'instruction des dossiers présidée par le vice-Président délégué aux équipements sportifs et à la santé/nutrition :

- M. BARTOSIK
- Mme GUENSER
- M. TRANCHINA
- M. FELICANI

### VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour


----

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---

Pour copie conforme,

Le Président

  
Laurent TROGRIC